



AVIS PUBLIC

MODIFICATIONS AUX SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2026

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du lundi 4 mai, des **modifications** au calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026 et qui se tiendront les lundis, à l'exception de la séance d'octobre qui se tiendra un mardi, à 20 h selon l'horaire suivant :

12 janvier 2026	2 février 2026
9 mars 2026	13 avril 2026
4 mai 2026	8 juin 2026 (<i>modifiée</i>)
6 juillet 2026	10 août 2026
14 septembre 2026	mardi 6 octobre 2026 (<i>modifiée</i>)
2 novembre 2026	7 décembre 2026

Ces séances se tiendront à la salle communautaire située au 3, 9^e Avenue à Daveluyville.

Donné à Daveluyville, ce 7 mai 2026

Mylène Parent
Directrice générale et assistante greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mylène Parent, directrice générale et assistante greffière de la Ville de Daveluyville certifie sous déclaration officielle avoir publié le présent avis public en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 4 mai 2026. J'ai également fait publier ledit avis sur le site Internet de la Ville de Daveluyville le 7 mai 2026. Conformément à l'article 345.1 de la Loi sur les cités et ville, le règlement numéro 40 relatif à la publication des avis publics a été adopté lors de la séance du 11 septembre 2017 et entré en vigueur le 1^{er} octobre 2017.

En foi de quoi, je signe ce certificat ce 7 mai 2026.

Mylène Parent
Directrice générale et assistante greffière